

ÉNERGIE - PARC ÉOLIEN DE SAINTE-CROIX

Début imminent des travaux de construction

Texte : **A. Müller**Photo : **C. Carisey**

Les habitants des hameaux de La Gittaz sont conviés à une séance d'information demain soir par la Romande Énergie. Le promoteur du parc éolien de Sainte-Croix annonce que les travaux de construction du parc pourraient débuter très prochainement sans préciser de date.

«Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 18 mars 2021 et grâce à l'approbation du plan d'affectation cantonal N°316 par le Canton de Vaud, le permis de construire est entré en force. Le chantier des éoliennes de Sainte-Croix débutera donc très prochainement», indique Romande Énergie dans son courrier daté du 1^{er} octobre à l'attention des habitants des hameaux de La Gittaz. Ce dernier les invite à une séance d'information demain soir, accessible sur inscription uniquement. Le timing relativement court entre l'invitation et la séance et le fait que seuls les habitants des hameaux précités ont été conviés alors que le parc éolien aura un impact sur l'ensemble de la population ont de quoi surprendre. « Le Canton de Vaud a approuvé le plan d'affectation fin septembre et le permis de construire peut dès lors entrer en force, le chantier pourrait ainsi rapidement démarrer. Il nous

a paru logique de commencer par les principaux intéressés. Ils seront prioritairement impactés par les travaux du chantier. Les autres habitants de Sainte-Croix seront invités à des bureaux d'information la semaine prochaine », explique Michèle Cassani, porte-parole de Romande Énergie. Des bureaux qui seront ouverts à la Salle des sociétés du Centre sportif les mardi 12 et jeudi 14 octobre de 17h à 20h. «Un tous ménages sera distribué aujourd'hui pour informer du projet des Éoliennes de Sainte-Croix», ajoute la communicante.

Exploitation prévue dès 2023

Si aucune date précise n'est avancée pour la première étape des travaux semble imminente, des jalons ont notamment déjà été posés aux abords des chemins menant aux emplacement des éoliennes. «Nous sommes en train de discuter avec les différents maîtres d'état quant à arrêter une date pour procéder aux travaux préparatoires de génie civil», indique Michèle Cassani, avant d'ajouter : «Les travaux dépendront également des conditions météorologiques. Nous espérons que les éoliennes seront en service en 2023».

D'un point de vue administratif, une étape est encore en cours. «Le dossier de raccordement électrique est en traitement à l'Office fédéral de l'énergie», explique Michèle Cassani.



Les travaux préparatoires sont en cours. Ici mardi matin entre la Gittaz-Dessous et la Gittaz-Dessus.

Quant aux deux conditions édictées par l'arrêt du Tribunal fédéral, la porte-parole informe : «Selon l'arrêt du TF du 18 mars 2021, la durée de la fermeture de la route du col de l'Aiguillon doit être prolongée pour la protection du grand tétras. Elle est fermée au trafic motorisé du 1^{er} décembre au 31 mars et n'est ouverte du 1^{er} avril au 31 mai que pour les besoins de l'exploitation forestière et la préparation des alpages en vue de l'esti-

vage. Un allègement des limitations des émissions de bruit a été accordé pour le Chalet du Mont-des-Cerfs. Le Département de l'intérieur et des institutions (DIT) du canton de Vaud a approuvé la mesure le 25 septembre dernier».

Après plus de vingt ans de procédures, il semble que le premier parc éolien vaudois va entrer dans sa phase de réalisation dans les prochains jours ou semaines.

Opposition non-levées

Le raccordement des hameaux de La Gittaz au réseau d'eau potable communal et à l'épuration, dont l'investissement de quelque 3'800'000 francs a été accepté par le Conseil communal le 14 décembre 2020, a suscité plusieurs oppositions. « Selon le plan d'affectation cantonal et le permis de construire, les éoliennes ne pourront pas voir le jour tant que cet assainissement ne sera pas réalisé. Cette indication figure dans le dossier Camac N°162695 du 5 mai 2017 dont la synthèse est prise comme référence pour le permis de construire délivré le 8 mai de la même année. En voulant débuter les travaux du parc éolien, Romande Énergie met donc la charrue avant les bœufs. Bizarre... », réagit Michel Bühler. « Faux, rétorque Cédric Roten, syndic de Sainte-Croix, le permis de construire du parc éolien lui est propre et n'est pas lié aux travaux de raccordement de La Gittaz, ce qu'un courrier du canton daté du 26 janvier 2008 confirme. En d'autres mots, le raccordement au réseau d'eau n'est pas une mesure de compensation obligatoire pour la réalisation des éoliennes. Le parc peut être construit sans que ces travaux ne soient effectués. Nous devons cependant réaliser ces travaux de raccordement, parc éolien ou non ».

Les oppositions n'ont pas encore été levées par le Canton. Le projet de raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement des Gittaz est donc bloqué. « Dans le cadre d'une synchronisation des travaux de fouilles utiles au parc éolien et celles pour le raccordement des Gittaz, nous bénéficierions de prix unitaires très attractifs. Mais le but principal de cette synchronisation est de ne pas faire deux fouilles de suite au même endroit et ainsi diminuer au maximum les nuisances aux riverains et aux agriculteurs », ajoute le syndic. On le rappelle, la Municipalité a notamment négocié, dans le cadre d'une convention signée avec le promoteur le 4 décembre 2020 que Romande Énergie versera 2,125 millions de francs comme mesure compensatoire pour l'installation du parc. Une convention dont la signature et les tenants et aboutissants ont été dénoncés par les opposants (voir nos éditions du 12 et 26 mars 2021).

Les opposants continuent leur lutte

L'Association pour la Sauvegarde des Gittaz, du Mont des Cerfs et de Sainte-Croix (ASGMS), le Comité d'initiative pour un moratoire et le Collectif citoyen Sainte-Croix sans hélices se rassemblera demain à 17h30 à La Gittaz-Dessous. «Nous invitons la population à nous rejoindre. Nous souhaitons faire savoir à Romande Énergie et à la Municipalité que nous estimons que leur détermination à construire le parc se base sur une décision du Tribunal Fédéral, qui est à rebours du bon-sens et des connaissances scientifiques», annonce le Sainte-Crix Michel Bühler, au nom des trois associations. Si le ton de ce rassemblement se veut pacifique, l'opposant n'exclut pas que le ton puisse se durcir par la suite. «Nous réagissons au coup par coup. La lutte se poursuit. Nous allons continuer de témoigner, alerter l'opinion publique, dénoncer l'ânerie de cette décision du Tribunal fédéral qui devrait conduire à son annulation, dans un pays démocratique», ajoute-t-il.

À la question de savoir si les Gittaz et le Mont des Cerfs pourraient devenir une Zone à défendre (ZAD) à l'image du Mormont, Michel Bühler répond : «Il est amusant de constater que les centaines de mètres cubes de béton qui seront nécessaires à la base des éoliennes viendront vraisemblablement du Mormont. Donc, opposants aux éoliennes – zadistes du Mormont, même combat? Cela devrait faire réfléchir certains Verts, farouches partisans des grandes hélices».